

INSOS Genève

RAPPORT ANNUEL 2021

INSOS
Genève

Association cantonale des institutions
pour personnes avec handicap

« LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES
PEUVENT NOUS AIDER À MODIFIER
NOTRE IMAGE AUPRÈS DES AUTORITÉS.
LES ORGANISATIONS VÉHICULENT
ENCORE UNE IMAGE DÉSUÈTE : CELLE
DE L'INSTITUTION QUI SAIT TOUT. »

P. SAXENHOFER
Directeur d'INSOS

ÉDITORIAL	4		
INTERVIEW DE PETER SAXENHOFER	5	LA PARTICIPATION EST ESSENTIELLE	
2021 – UNE ANNÉE CHARNIÈRE	9	INSOS GENÈVE DÉMÉNAGE	9
		INSOS GENÈVE POSE LES JALONS POUR UNE RÉFLEXION SUR SA GOUVERNANCE	10
INSOS GENÈVE CONTRIBUE À LA MISE EN OEUVRE DE LA CDPH	11		
LA DÉCLARATION SEXUALITÉ ET HANDICAP	13	LA CHARTE « AMOUR, SEXUALITÉ ET HANDICAP » EST REVUE SUR LES PLANS ÉTHIQUE ET JURIDIQUE ET PREND LA FORME D'UNE DÉCLARATION	13
INSOS GENÈVE REPRÉSENTE LES INTÉRÊTS DE SES MEMBRES AUPRÈS DU POLITIQUE	15		
INSOS GENÈVE – PLATEFORME D'ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES ET DE SAVOIR-FAIRE	17	DES ACTIONS CONCRÈTES POUR LA FORMATION	17
		DES MOMENTS D'ÉCHANGES	18
		LE SOUTIEN AUX MEMBRES DURANT CETTE DEUXIÈME ANNÉE DE PANDÉMIE	19
LES FINANCES DE L'ASSOCIATION	20	LES FINANCES DE L'ASSOCIATION SONT À L'ÉQUILIBRE	
LES ORGANES D'INSOS GENÈVE	24		
INSOS GENÈVE C'EST	25		
IMPRESSUM	26		

ÉDITORIAL

Jérôme LAEDERACH
Président d'INSOS Genève

Ludovic JAUGEY
Vice-Président

Patrick ROSSETTI
Vice-Président

L'année 2021 est une année charnière pour INSOS Genève et ses membres.

Au sortir de deux années de pandémie qui ont profondément touché les bénéficiaires des institutions (santé physique, santé mentale, précarités,...), demandé aux collaborateurs une agilité et des compétences de plus en plus fortes, nécessité une coordination forte entre tous les acteurs du secteur et les autorités cantonales ; dans une période où les modèles des institutions sont remis en question, entre diminution des ressources d'un côté et débats sur la qualité des prestations de l'autre, le rôle de la faïtière se renforce... L'engagement de la faïtière est multiple et les parties prenantes la sollicitent de plus en plus.

L'Etat, le législateur et l'exécutif, comprennent tout d'abord l'opportunité d'avoir un interlocuteur unique pour apporter des réponses concertées et proches du terrain. Les bénéficiaires, portés par des possibilités de participation sociale renforcées par la CDPH, considèrent INSOS Genève comme une plateforme d'échange de pratiques stimulantes. Les collaborateurs cherchent support et formation pour la filière et pour des métiers en profonde mutation. Et les directions et leurs équipes sont à l'affût de projets d'innovation sociale où tous les acteurs additionnent leurs forces pour développer les prestations attendues par la population.

Toutes ces attentes sont évidemment très stimulantes et exigeantes pour notre faïtière. Mais pour les relever, cela nécessite encore plus de s'aligner sur nos valeurs, de réfléchir sur nos méthodes pour mener à bien des projets et d'avoir des ressources plus importantes pour y faire face.

Ces évolutions rendent encore plus nécessaire de travailler sur nos gouvernances pour répondre à ces attentes. Les années à venir s'annoncent passionnantes pour relever ces défis. Et ils concernent chacun d'entre nous quel que soit notre statut : citoyen, professionnel, bénéficiaire.

INTERVIEW DE PETER SAXENHOFER

Directeur d'INSOS

Genève, par visioconférence, le 3 février 2022

Interview menée par Jérôme LAEDERACH,

Président d'INSOS Genève

Quelles sont les grandes lignes de conduite qui guident le travail d'INSOS ?

Peter SAXENHOFER : INSOS se base essentiellement sur trois piliers qui guident toute son action :

1. *La Convention de l'ONU relative au droit des personnes handicapées,*
2. *Le plan d'action CDPH 2019-2023, qui vise la mise en œuvre de la CDPH, et notamment les objectifs 1,2 et 3 qui concernent le travail fait par les organisations, soit la réflexion permanente sur la CDPH, la réduction et la prévention des effets d'exclusion et l'intégration de la CDPH dans les domaines des services. Et enfin, le 3^e pilier sont Les Sustainable Development Goals, soit les dix-sept objectifs établis par les Etats membres des Nations unies et rassemblés dans l'Agenda 2030.*

Dans le contexte de la création d'ARTISET, et si on se place du point de vue de la gouvernance, comment sont organisés les différents organes ?

Peter SAXENHOFER : La participation est essentielle. Il y a 4 parties prenantes dont il faut tenir compte : l'Etat, les prestataires, les personnes ayant des besoins spécifiques et les proches. Si on réfléchit en termes de prestations, on peut admettre que la situation actuelle est un Etat qui commande des prestations aux institutions qui, elles, sont les prestataires. Seulement, les bénéficiaires ne sont pas suffisamment impliqués dans le processus de décision. Et pour revenir aux 4 parties prenantes, j'aime bien le terme de *stakeholders*, qui fait référence au monde de l'entreprise. Car c'est bien de ce rapport économique dont il s'agit. Les personnes en situation de handicap sont un des *stakeholders*, elles contribuent autant que les autres à créer de la valeur et de l'activité. Pour en revenir à ARTISET, la question à se poser est : qui doit décider et qui fera partie des commissions ou des conseils de branche ? J'estime que toutes les parties prenantes doivent

être impliquées dans le processus de décision et c'est comme cela que nous souhaitons travailler.

On se trouve aujourd'hui dans un changement de paradigme fondamental. Jusqu'à maintenant, c'est l'Etat et les institutions qui décidaient de ce qui est bon ou non pour les personnes avec des besoins spécifiques. Là aussi, il faut revenir aux 4 *stakeholders* et les décisions doivent se prendre de façon collective ; cela n'est plus aux cantons de contrôler les prestataires. Les bénéficiaires sont des clients. Leur point de vue est primordial pour le développement de la prestation.

C'est toute la question du financement au sujet dont on parle maintenant depuis plusieurs années. La seule position défendable aujourd'hui est que les personnes concernées doivent avoir la liberté de choisir ce à quoi elles désirent consacrer leurs moyens financiers, avec un soutien financier qui doit leur être versé directement.

C'est aussi la meilleure façon de se prémunir contre la critique qui est parfois adressée aux organisations.

La motion M2560 pour un véritable contrôle de la qualité de vie en institution pour les personnes en situation de handicap est d'actualité à Genève.

Quel est le positionnement d'INSOS sur un renforcement du contrôle exercé par l'Etat ?

Peter SAXENHOFER : Là aussi, nous devons nous extraire des anciens schémas. Commencer par se poser la question : c'est quoi, la qualité de vie ? Qui décide de quels facteurs sont importants pour une bonne qualité de vie ? C'est quelque chose de très

individuel et cela n'est pas à l'Etat de décider ce qui est de l'ordre d'une bonne ou d'une mauvaise qualité de vie. INSOS est actuellement impliquée dans une étude avec la FACHHOCHSCHULE NORDWESTSCHWEIZ (FHNWS) sur des instruments qui permettraient de mesurer la qualité.

Qui doit décider ?

Peter SAXENHOFER : La personne en situation de handicap. C'est vraiment à elle de décider quelle prestation elle veut acheter, dans quelle quantité, et le niveau de qualité que cette prestation doit lui offrir.

C'est un changement de paradigme total qui a pour conséquence que les organisations vont devoir construire un catalogue des prestations.

Quel est le rôle des faïtières pour faciliter ce changement de paradigme ?

Peter SAXENHOFER : Le changement de paradigme ne concerne pas seulement les personnes en situation de handicap, mais aussi les personnes âgées et les enfants. Dans le cas des enfants, c'est plus compliqué. Mais pour la personne âgée, on doit aussi penser en termes d'autodétermination. En principe, c'est la personne âgée qui décide d'aller en EMS, ou pas. Pour la personne en situation de handicap en revanche, ce sont les proches qui décident.

Bien sûr dans le cas de la déficience intellectuelle, l'autodétermination est plus complexe à mettre en place. Mais alors c'est à l'institution d'offrir le soutien nécessaire aux personnes accompagnées pour qu'elles puissent trouver leur chemin de vie. C'est à l'institution de mettre en place les outils pour que ces personnes puissent développer leur plein potentiel.

Cela veut donc dire qu'INSOS défend également les intérêts des personnes en situation de handicap ?

Peter SAXENHOFER : Exactement. J'estime qu'INSOS a un double rôle à jouer. Les organisations d'autoreprésentants sont rares. *Insieme*, par exemple, est une association de proches mais pas d'autoreprésentants. A partir de là, c'est aux institutions de développer un système. Il faut bien sûr un changement général, au niveau de l'OFAS de l'AI.

Avec une organisation comme ARTISET, la fédération des prestataires de services pour les personnes ayant besoin d'aide (personne âgée, en situation de handicap et jeunes), on a plus de poids. ARTISET représente un grand nombre d'entités ; avec ARTISET, le collectif a plus de poids.

Est-ce que INSOS encourage les sections cantonales à adhérer à ces plateformes communes comme ARTISET ?

Peter SAXENHOFER : Clairement oui. C'est aux faitières, tant sur le plan cantonal que national, de faire avancer les mentalités. Sans pour autant aller trop vite. INSOS a essayé passablement de critiques, les associations de proches estimant que nous

défendons les intérêts des personnes en situation de handicap davantage que ceux des institutions. Et que, d'une certaine manière, nous leur coupons l'herbe sous les pieds. Je suis d'avis au contraire que la défense des intérêts des personnes ayant besoin d'aide est la première étape indispensable avant de pouvoir défendre les intérêts des organisations qui les épaulent.

Quel est le rôle des personnes accompagnées dans ce schéma ?

Peter SAXENHOFER : Les bénéficiaires peuvent nous aider à modifier notre image auprès des autorités. Les organisations véhiculent encore une image désuète : celle de l'institution qui sait tout. Je considère l'institution comme un outil. Un outil qui doit amener à la solution, pas un endroit où il y a des problèmes. Mais pour cela il faut avoir le courage de laisser participer les personnes en situation de handicap à notre gouvernance. Il faut les impliquer davantage aussi aux séminaires, aux tables rondes, etc. La participation peut se faire à différents niveaux, et avec des degrés plus ou moins forts, mais elle doit en tous les cas avoir lieu.

Quel est le regard d'INSOS sur la section cantonale et la dynamique genevoise ?

Peter SAXENHOFER : Les institutions genevoises sont très actives et elles sont perçues comme telles au niveau national. Espace Tourbillon est un exemple de good practice, ainsi que sa Charte. Et il y a beaucoup d'autres initiatives qui sont prises par les acteurs genevois qu'on pourrait citer. INSOS Genève

et l'AGOEER sont des associations fortes, notamment vis-à-vis de l'Etat. Et je pense qu'il est primordial que les membres soient représentés par des associations cantonales fortes. A Zurich et Bâle les sections sont fortes aussi et elles ont contribué au développement de la loi cantonale sur le handicap ; tout comme le fait Genève.

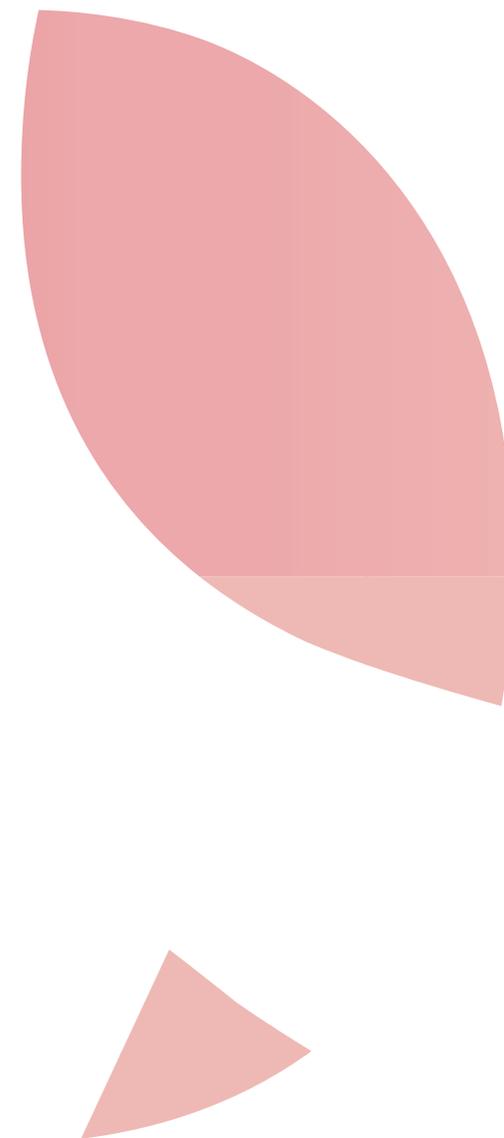
Quel serait votre défi pour vos deux dernières années à la tête d'INSOS, puisque vous prendrez votre retraite à la fin 2023 ?

Peter SAXENHOFER : Je voudrais pouvoir assurer la bonne transition du système dans la fédération ARTISET ; faire profiter les membres des avantages que peut leur offrir la fédération. Et dans le même temps, je voudrais défendre la spécificité d'INSOS et du handicap. Le défi sera de garder un équilibre entre CURAVIVA, INSOS et YOUVITA au sein d'ARTISET, d'éviter qu'un secteur ne prenne plus d'importance que l'autre. Pour cela il faut renforcer l'image forte d'INSOS, mais aussi de YOUVITA et de CURAVIVA. Les thématiques du domaine du handicap doivent être associées à INSOS et ceux des jeunes à YOUVITA, par exemple. Je voudrais éviter que dans 5 ans on ne parle que d'ARTISET ; réidentifier chacun pour se retrouver ensuite et construire une culture commune. Comme pour Genève : il est sain et utile pour les membres qu'INSOS Genève et l'AGOEER travaillent ensemble, mais aussi que chaque faîtière garde son identité forte. Car les besoins ne sont pas les mêmes. Notamment celui de la santé, prévalent dans les EMS, donc à la FEGEMS ou l'AGEMS, et celui du social, qui prévaut à INSOS Genève et à l'AGOEER.

Ensuite je voudrais trouver un successeur fort pour INSOS. Même si ça n'est pas mon rôle, je voudrais pouvoir y contribuer. Je ne viens pas du domaine social. J'ai travaillé 10 ans dans l'informatique puis 12 ans dans une association nationale dans le domaine des transports. C'est là que j'ai appris comment une association nationale fonctionne, avec les différentes sections, le fait de fédérer, de travailler ensemble.

Le handicap est cependant mon thème de cœur, si je puis dire. On travaille sur des thématiques qui traitent de l'humain et le politique est finalement assez ouvert aux différentes initiatives. Dans ce domaine le politique ne dit jamais qu'on en fait trop, comme c'est le cas dans celui des transports. On trouve peu de critiques et beaucoup de bonne volonté.

La critique vient d'Inclusion handicap et elle est salutaire car elle nous pousse à remettre en question notre travail. Un de mes ultimes défis sera de réconcilier les prestataires et les associations de proches. Afin de trouver ensemble de meilleures solutions, notamment vis-à-vis de l'Etat.



2021 – UNE ANNÉE CHARNIÈRE

INSOS GENÈVE DÉMÉNAGE

INSOS Genève s'installe à la MAISON DE L'AUTONOMIE, située dans un quartier en pleine expansion, urbain et créatif. Proche de la gare du Pont-Rouge desservie par le Léman Express, avec deux parkings souterrains à proximité, l'accès à ses locaux en est facilité.

La MAISON DE L'AUTONOMIE, elle aussi, est urbaine et créative, marquée par une volonté d'inclusion, dans son quartier, dans sa ville, dans la société. Plusieurs associations, actives dans le handicap, la réinsertion et l'humanitaire ont décidé de se réunir afin de faire naître des synergies, de générer la réflexion, et de mettre en place des projets innovants.

INSOS Genève se félicite de ces nouvelles collaborations.

INSOS GENÈVE POSE LES JALONS POUR UNE RÉFLEXION SUR SA GOUVERNANCE

Une réflexion commune avait été entamée en 2018 déjà avec l'AGOEER. La pertinence d'un secrétariat partagé avait été réaffirmée et les séances des deux faïtières avaient été réorganisées afin d'y consacrer une partie en commun.

En 2021, le président et les deux vice-présidents ont pris le temps d'une discussion individuelle avec chaque membre : quel est selon ces derniers le rôle de leur faïtière ? Quelles prestations attendent-ils ? Comment voient-ils le fonctionnement actuel ?

Plus généralement, comment faire fonctionner de manière optimale une faïtière qui endosse plusieurs rôles, politique, d'information, de partage d'expertises, ou encore d'incubateur de projets novateurs ?

Nous observons des changements importants dans les attentes de chacun et, de fait, une adaptation nécessaire de l'organisation d'INSOS Genève. Ces attentes correspondent également aux élans de la CDPH vers une innovation des prestations.

2022 sera l'année de la réflexion sur la gouvernance et sur les axes stratégiques dont INSOS Genève souhaite se doter : conviendra-t-il simplement de renforcer le traitement conjoint des dossiers transversaux, aussi avec l'Etat et les communes ? Comment continuer à renforcer les liens avec les faïtières cantonales, notamment l'AGOEER, et celles nationales, comme INSOS et surtout la nouvelle fédération ARTISET¹ ? Comment faire évoluer le partenariat indispensable entre les EPH, les associations et les fondations qui accompagnent les personnes en situation de handicap ?

Toutes ces questions sont fondamentales et INSOS Genève a choisi de prendre le temps d'y réfléchir, avec le soutien de LOYCO, entreprise notamment spécialisée dans les changements de gouvernance.

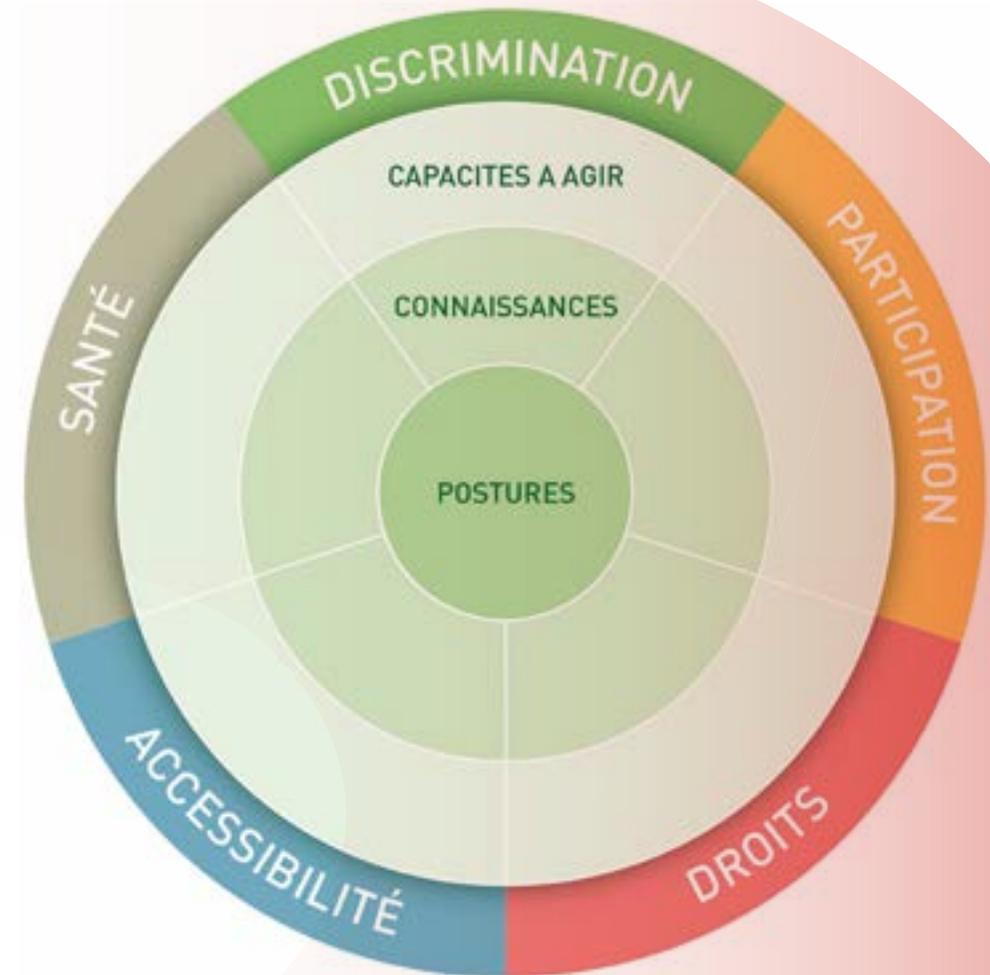
¹ ARTISET - la fédération des prestataires de services pour les personnes ayant besoin de soutien. ARTISET est la fédération des associations de branche CURAVIVA, INSOS et YOUVITA.

INSOS GENÈVE CONTRIBUE À LA MISE EN OEUVRE DE LA CDPH

Dans le cadre du plan d'action CDPH 2019-2023 d'INSOS, qui concerne la mise en œuvre de la CDPH au sein des associations et prestataires de services pour personnes en situation de handicap, certains de nos membres partagent leurs bonnes pratiques depuis quelques années. Ce sont des projets concrets mis en place au sein d'une structure et qui peuvent servir d'exemple. Ces projets sont mis en ligne sur la plateforme du Plan d'action CDPH 2019-2023 et peuvent être consultés.

De son côté, INSOS Genève a traduit le document UN-BRK-Navigator d'INSOS. C'est ainsi que le document Boussole-CDPH et ses déclinaisons ont été mis à disposition des membres. La Boussole est un outil qui s'adresse aux organisations, que ce soit au niveau des directions, des cadres, des collaborateurs ou des personnes concernées. Il permet de naviguer dans la CDPH de façon différente, seul ou en équipe.

Le travail de traduction a été mené par la responsable associative, Marina VAUCHER, en collaboration avec Pierre COUCOURDE, alors membre du comité. La version française a été discutée



« LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP. C'EST VRAIMENT À ELLE DE DÉCIDER QUELLE PRESTATION ELLE VEUT ACHETER, DANS QUELLE QUANTITÉ, ET LE NIVEAU DE QUALITÉ QUE CETTE PRESTATION DOIT OFFRIR. »

P. SAXENHOFER
Directeur d'INSOS

avec Verena Baumgartner, aujourd'hui coordinatrice des thématiques transversales à ARTISET, et Johannes SCHMUCK, le concepteur de cet outil.

3 déclinaisons de la Boussole-CDPH ont été éditées :

La participation politique, Autodétermination et participation, Discrimination et Discrimination-le questionnaire d'évaluation. Tous ces documents sont téléchargeables sur le site d'INSOS Genève : [La Boussole CDPH se décline.](#)

INSOS Genève tient à saluer la publication du Plan stratégique 2022 vers une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap à Genève - Volume 1 : priorités relatives aux adaptations de l'offre institutionnelle et à domicile. Les membres d'INSOS Genève ont fait partie du panel de partenaires consultés par l'OFFICE DE L'ACTION, DE L'INSERTION ET DE L'INTÉGRATION SOCIALES (OAI). Une Table ronde a eu lieu le 3 novembre 2021, initiative saluée tout particulièrement puisque des personnes en situation de handicap y ont activement participé et qu'une traduction en Langue Française des Signes (LFS) était assurée.

Le 20 novembre 2020 les citoyens genevois acceptent à 75% de réhabiliter les droits politiques de près de 1200 personnes sous curatelle et jugées comme n'étant pas capables de discernement. Genève est donc le 1^{er} canton de Suisse à se mettre en conformité avec la CDPH sur cette question des droits politiques et de la participation à la vie citoyenne. 2021 aura été l'année de la mise en œuvre de ce droit de vote. Les formations et groupes de travail avec des personnes concernées ont commencé au sein des organisations. Toutes ces initiatives et collaborations sont liées, elles participent à l'accélération de la mise en

œuvre de la CDPH, qui doit être le guide de nos actions et de nos réflexions pour assurer la meilleure des prestations aux personnes que nous accompagnons. Et pour que, comme le rappelle P. SAXENHOFER dans l'interview qu'il nous a accordée, ce soient elles qui puissent *in fine* choisir la prestation qui leur convient le mieux.

LA DÉCLARATION SEXUALITÉ ET HANDICAP

Fort du constat par le Conseil d'éthique des fondations AIGUES-VERTES, CLAIR BOIS et FOYER HANDICAP que la *Charte Amour, Sexualité et Handicap*² devait être revue sur les plans éthique et juridique, avec notamment une mise en conformité avec la CDPH, INSOS Genève a démarré ce projet en 2021 et pris le parti d'en proposer également une version en langage facilité (FALC).

La Charte a pris la forme d'une Déclaration.



« LES PARTIES SIGNATAIRES
S'ENGAGENT AINSI À PROTÉGER
ET À PROMOUVOIR LES PRINCIPES
ÉTHIQUES ET LES DROITS TELS
QU'ILS SONT PRÉSENTÉS DANS
LA PRÉSENTE DÉCLARATION
ET DANS SES COMMENTAIRES »

Extrait de la Déclaration Sexualité et Handicap

² La Charte avait vu le jour en 2002 et avait été mise à jour en 2012.

Le mandat a été confié à Simone ROMAGNOLI, philosophe et éthicien, chargé de cours à la Haute école de travail social de Genève et à Yves DELESSERT, juriste et maître d'enseignement à la HAUTE ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL DE GENÈVE. L'adaptation en langage facilité a été assurée par France SANTI et Anne JABAUD, traductrices FALC indépendantes.

Dans un premier temps, les contenus ont été mis à jour, étape initiale indispensable pour que le travail d'adaptation en langage simplifié puisse être entamé.

Ce travail a suscité d'importantes interrogations, sur des concepts aussi fondamentaux tels que le consentement, l'engagement des parties signataires, la stigmatisation et la discrimination qui sont parfois déjà présentes dans le langage, et tant d'autres. Il était en effet essentiel que la démarche soit participative : une première version a circulé au sein des organisations et les observations faites par les collaborateurs du terrain ont nourri la réflexion des rédacteurs qui ont adapté leur travail.

Pour la version en langage facilité, la participation fait partie intégrante de la méthodologie de travail : le texte est soumis et discuté plusieurs fois, entre professionnels du FALC et surtout par des personnes en situation de handicap. Il faut s'assurer que les concepts soient clairs, concrets et sans possibilité d'interprétation ou de mécompréhension.

Enfin, il fallait que nos membres soient sollicités comme prestataires : la conception graphique a été confiée à la fondation CLAIR BOIS, qui s'est appuyé sur un projet photo de son

atelier céramique. L'imprimerie TRAJETS, une des entreprises de la fondation du même nom, a assuré l'impression.

Ce projet a pu se faire grâce au soutien de l'Organe de répartition de la Loterie Romande et du Comité de soutien des SERVICES INDUSTRIELS DE GENÈVE, qu'INSOS Genève tient à remercier vivement pour leurs indispensables contributions.

INSOS Genève adresse ses chaleureux remerciements à toutes ces parties prenantes et salue ce travail collaboratif et participatif, dans l'esprit de la CDPH. La version FALC sortira durant le 1^{er} semestre 2022. Le texte de la Déclaration Sexualité et Handicap est téléchargeable sur le site d'[INSOS Genève](https://www.insos.ch). Elle peut être signée en ligne par toute personne qui souhaite affirmer son engagement en matière de droit à une sexualité autodéterminée.



INSOS GENÈVE REPRÉSENTE LES INTÉRÊTS DE SES MEMBRES AUPRÈS DU POLITIQUE

La CDPH¹ est la boussole, la direction vers laquelle tendent nos actions. De nouveaux besoins apparaissent, ils sont complexes et demandent la mise en place de modèles différents ; les prestataires doivent apporter des réponses innovantes.

En collaboration étroite avec l'AGOÈER, INSOS Genève a négocié pour ses membres dans le cadre du **renouvellement des contrats de prestations 2022-2025** la possibilité de mettre en place des solutions novatrices et que les moyens pour le faire soient donnés. Les deux faïtières ont défendu le soutien à des projets pilotes, la seule piste par laquelle une adaptation du dispositif à ces besoins nouveaux pourra être introduite, tout en restant dans le cadre contractuel du contrat de prestations. L'enjeu majeur est d'obtenir des financements pour des offres plus flexibles, incluant la possibilité de conserver l'éventuel bénéfice cumulé au terme du contrat pour cette même destination.

Les sujets qui concernent la santé sont d'actualité et quand bien même les membres d'INSOS Genève sont des organisations sociales, ils y sont liés. Signe de l'engagement de la faïtière, la Présidence a participé à l'organisation d'un atelier dédié

à cette thématique santé-handicap lors des **Etat généraux de la santé** qui ont eu lieu le 3 novembre 2021.

Avec la révision de la **loi sur la santé et son règlement d'application**, entré en vigueur le 2 juin 2021², les actes médicaux délégués se déploient de façon plus large. L'Etat a demandé aux institutions de leur remettre leur **concept de délégation des soins**. La problématique ne se limite pas au seul cadre de l'administration des médicaments, mais concerne tous les actes médicaux délégués (soit des actes assurés par des non-soignants). De plus cette problématique, dont on pourrait penser qu'elle concerne avant tout les EPH avec des enjeux d'hébergement, touche en réalité tous les types d'institutions, notamment celles qui s'occupent de loisirs et d'accueil de jour. L'assemblée générale a mandaté le comité de monter un groupe de travail pour proposer un concept de délégation des soins commun. En collaboration avec l'OAIS, ce groupe de travail inclut les partenaires que sont le Service du médecin cantonal, le réseau RésHange, et l'AGOEER.

La question de la **prise en charge de certaines prestations des EPH par la Lamal** revient aussi régulièrement. INSOS Genève est convaincue qu'il n'y a pas de modèle unique et souhaite participer à la réflexion avec l'OAIS qui est en charge du dossier.

INSOS Genève contribue activement au **Programme cantonal genevois de développement des soins palliatifs 2020-2023** du canton, par le biais de Mesdames Arlette GALLAY et Jessica BRON (CLAIR BOIS), et de Madame Valérie LANDU (FOYER HANDICAP). En plus du développement en soi des soins palliatifs dans le domaine du handicap, l'élargissement de l'offre de formation pour les professionnels des domaines socio-éducatif et de santé s'impose.

¹ Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) et Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées

² Nouvelle disposition de la Loi sur la santé du 7 avril 2006 (LS K 1 03), article 85 visant à assouplir et encadrer la délégation des soins dans le canton de Genève entre en vigueur le 2 juin 2021.

INSOS GENÈVE – PLATEFORME D'ÉCHANGES D'ÉXPÉRIENCES ET DE SAVOIR-FAIRE

DES ACTIONS CONCRÈTES POUR LA FORMATION

En 2021 et malgré les restrictions imposées par la situation sanitaire, 2 sessions sur la Connaissance des médicaments et leur administration ont pu avoir lieu. 40 collaborateurs ont ainsi été sensibilisés à cet enjeu important.

La plateforme d'experts et le COPIL se sont réunis également. Cette collaboration a abouti à l'acquisition d'une capsule vidéo. Son objectif est la formation des étudiants HEdS-Ge et des collaborateurs des entités affiliées à INSOS Genève à la connaissance et à l'administration des médicaments.

La réalisation a été confiée à l'atelier Arts-Médias-Design de la fondation CLAIR BOIS et cette capsule devrait être finalisée et mise à disposition en 2022.

Depuis 2017 où le partenariat avec la HAUTE ECOLE DE SANTÉ DE GENÈVE (HEDS) a démarré, ce sont près de 300 collaborateurs qui ont été formés dans les modules suivants : Connaissance des médicaments et l'information sur leur administration - Le vieillissement ordinaire et le vieillissement de la personne en situation de handicap mental -

La douleur : l'évaluer, la soulager chez la personne en situation de handicap mental.

Dans le cadre du Programme cantonal genevois de développement des soins palliatifs 2020-2023, INSOS Genève participe aux groupes de réflexion consacrés au développement de la formation pré- et post-grade.

Par le biais d'Ivan HARO, membre du comité, INSOS Genève prend part activement aux réflexions de la Commission transversale sur l'apprentissage de l'Etat de Genève pour déterminer les objectifs de la politique cantonale en matière d'apprentissage.

Enfin, INSOS Genève a, en collaboration avec l'AGOEER, initié une réflexion avec la HAUTE ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL (HETS). Le constat des faitières est que les professionnels fraîchement formés ont des connaissances qui ne sont pas toujours en adéquation avec les besoins du terrain. L'enjeu est double : comment faire pour que ces jeunes professionnels soient plus à l'aise dans l'accompagnement des personnes ayant des besoins spécifiques et comment développer l'attractivité du secteur du handicap qui ne suscite pas suffisamment de vocations ? Avec la CDPH, la posture de l'accompagnant doit évoluer et ce changement de paradigme doit être enclenché dès le début du cursus de formation. La volonté est celle d'un partenariat avec les organismes de formation, à la lumière de celui mis en place avec la HEdS.

DES MOMENTS D'ÉCHANGES

Profitant d'une accalmie de la circulation du Covid19 et d'un assouplissement des mesures, INSOS Genève a organisé un lunch Agora sur la thématique des soins palliatifs dans les structures non-hospitalières. Nos trois invités étaient Sandrine LONGET DI PIETRO, Direction Itinéraire d'intégration, Foyer HANDICAP, Sophie PAUTEX, Médecin-Cheffe de service, service de médecine palliative, HUG, et Thierry MONOD, Conseiller scientifique en charge du Programme cantonal genevois de développement des soins palliatifs 2020-2023, DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ (DSES).

Le Goûter Affectivité, permet de rappeler les fondamentaux, c'est-à-dire le droit à l'autodétermination et à une vie affective et sexuelle épanouie pour les personnes en situation de handicap. Ce goûter a lieu tous les ans et réunit des professionnels et des bénéficiaires. Malgré les limitations de la visio-conférence, les échanges ont été vifs et constructifs. INSOS Genève a pu présenter le démarrage de son projet de refonte du document qui s'appelle aujourd'hui la Déclaration Sexualité et Handicap.

LE SOUTIEN AUX MEMBRES DURANT CETTE DEUXIÈME ANNÉE DE PANDÉMIE

2021 a encore été très largement marquée par la situation sanitaire et par les mesures en découlant, mesures auxquelles nos membres ont dû s'adapter chaque jour afin d'assurer la meilleure des prestations malgré les plans de protection, la contrainte des quarantaines et des isollements et de l'importante pénurie de personnel qui en a découlé. Dans le respect des droits individuels et en préservant la santé de tous. En soutien, les réunions hebdomadaires de debrief ont repris : la possibilité pour nos membres de recevoir de l'information et de pouvoir faire part de leurs problématiques. Le rôle d'INSOS Genève et de l'AGOEER était d'assurer le lien avec les instances étatiques afin d'expliquer les enjeux et d'obtenir une adaptation des dispositifs de protection aux réalités du terrain.

En collaboration avec HANDICONSULT et l'IMAD, la vaccination et le booster ont été coordonnés dans les organisations, pour les personnes accompagnées mais aussi pour les collaborateurs.

INSOS GENEVE
Bilan au 31 décembre

	2021 CHF	2020 CHF
ACTIF		
<i>Actif circulant</i>		
Trésorerie		
Poste	282 091,26	260 872,55
Total des actifs circulants	282 091,26	260 872,55
TOTAL DE L'ACTIF	282 091,26	260 872,55
PASSIF <i>Capitaux étrangers à court terme</i>		
Autres dettes à court terme (ne portant pas intérêt)		
Caution clé	0,00	100,00
	0,00	100,00
Passifs de régularisation	58 652,23	64 090,44
Dons Affectés - Projet refonte charte « Amour, Sexualité et Handicap »	3 450,00	0,00
Total des capitaux étrangers à court terme	62 102,23	64 190,44
<i>Capitaux propres</i>		
Capital	146 682,11	167 052,80
Fonds affectés besoins urgents	50 000,00	50 000,00
Bénéfice (perte) de l'exercice	23 306,92	-20 370,69
Total des capitaux propres	219 989,03	196 682,11
TOTAL DU PASSIF	282 091,26	260 872,55

COMPTE DE PERTES ET PROFIT DE L'EXERCICE 2021

Compte de résultat	BUDGET 2021	2021 CHF	2020 CHF
Produits			
Cotisations des membres	90 000,00	91 845,00	90 917,00
Total	90 000,00	91 845,00	90 917,00
Charges d'exploitation			
Forfait secrétariat	52 000,00	45 122,55	52 481,34
Loyer et charges	7 000,00	7 325,68	6 246,35
Honoraires fiduciaires	2 300,00	2 154,00	2 154,00
Honoraires juridiques	4 000,00	1 500,00	15 544,65
Frais de formation	2 800,00	0,00	0,00
Cotisations	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Frais divers	4 560,00	1 494,15	2 223,20
Frais assemblées	1 000,00	1 825,30	703,30
Manifestations	4 000,00	0,00	3 652,30
Imprimés liés aux prestations	1 500,00	-447,00	1 351,65
Livres, revues, documentation	100,00	0,00	0,00
Ports et télécom	150,00	0,00	0,00
Informatique	7 000,00	7 326,00	6 302,90
Frais de déplacement	300,00	337,40	408,25
Total	88 710,00	68 638,08	93 067,94
Résultat d'exploitation	1 290,00	23 206,92	-2 150,94

Suite page suivante

COMPTE DE PERTES ET PROFIT DE L'EXERCICE 2021

	BUDGET 2021	2021 CHF	2020 CHF
Eléments extraordinaires et hors exploitation			
Produits extraordinaires - Subvention			
Etat de Genève Projet OAIS-OFE	0,00	0,00	23 334,00
Charges extraordinaires - Projet OFE	0,00	0,00	-23 435,70
	0,00	0,00	-101,70
Dons pour projet refonte <i>Charte*</i>			
Attribution au fonds refonte <i>Charte*</i>	15 000,00	15 000,00	0,00
Charge projet refonte <i>Charte*</i>	0,00	-15 000,00	0,00
Utilisation du fonds refonte <i>Charte*</i>	-15 000,00	-11 550,00	0,00
	0,00	11 550,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
Produits extraordinaires			
Charges extraordinaires	0,00	100,00	0,00
	0,00	0,00	-18 118,05
	0	100,00	-18 219,75
Résultat net avant produits et charges financiers	1 290,00	23 306,92	-20 370,69
Charges financières			
	200,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	1 290,00	23 306,92	-20 370,69

* *Charte Amour, Sexualité et Handicap*

COMMENTAIRE SUR LES COMPTES

Laurent BERTRAND, trésorier

Commentaire sur le compte d'exploitation

Les comptes ont été audités par la fiduciaire GLOBAL AUDIT SERVICES SA, Genève. Le rapport de révision est disponible auprès du secrétariat.

Le montant total des cotisations pour l'année s'élève à CHF 91 845, un montant très légèrement supérieur à l'année précédente qui s'explique par des ouvertures de places, ce qui engendre une augmentation des masses salariales et donc du montant des cotisations (pourcentage des masses salariales).

On relève le montant des charges salariales est de CHF 45 122,55, montant inférieur à la prévision budgétaire et à l'année précédente. Ceci s'explique par le fait que les charges salariales et sociales sont partagées avec l'ASSOCIATION GENEVOISE DES ORGANISMES D'EDUCATION, D'ENSEIGNEMENT ET DE RÉINSERTION (AGOEER) qui est l'employeur principal (refacturation à INSOS Genève). L'AGOEER a touché des indemnités journalières accident faisant ainsi baisser le montant total des charges salariales.

Commentaire sur le bilan

Le montant des liquidités s'élève à CHF 282 091,26, soit une augmentation de CHF 21 218,71 par rapport à 2020, qui s'explique par les éléments ci-dessus et par le fait que les dépenses en 2021 ont de façon générale été moindres en raison des restrictions liées à la crise sanitaire.

INSOS Genève a reçu deux dons de la LOTERIE ROMANDE et des SERVICES INDUSTRIELS DE GENÈVE d'un montant total de CHF 15 000 pour la refonte de la Déclaration Sexualité et Handicap. Ce projet sera finalisé dans le courant du 1^{er} trimestre 2022, le bilan présente ainsi un montant de CHF 3 450 en dons affectés.

Grâce à une gestion financière saine, le bénéfice de l'exercice se monte à CHF 23 306,92.

Avec le report du résultat de l'exercice, les capitaux propres s'élèvent à CHF 219 989,03 au 31 décembre 2021.

LES ORGANES D'INSOS GENÈVE

2021 a marqué un important mouvement au sein du comité avec le départ de Maxime GERMAIN et de Pierre COUCOURDE. Ivan HARO, Patrick L'HÔTE et Grégoire LABHARDT sont élus lors de l'assemblée générale du 29 juin et Yann BIOLAY lors de celle du 2 novembre.

INSOS Genève tient à remercier vivement Maxime GERMAIN et Pierre COUCOURDE pour leur travail au sein du comité et salue l'arrivée de la SGIPA, qui n'avait plus fait partie du comité depuis quelques années, et celle de TRAJETS et de PRO, deux entreprises sociales dont les contributions seront précieuses pour le comité.

L'Assemblée générale, état au 31.12.2021

ACTIFS Philippe DUBAIL	EPI Magali GINET-BABEL*	POINT DU JOUR Claire-Louise DENBY
AGIS Myriam LOMBARDI	AIGUES-VERTES Laurent BERTRAND*	FONDATION PRO Ivan HARO*
APAJ Pascale ISOZ LOUVRIER	CLAIR BOIS Pierre COUCOURDE	RÉALISE Jérôme DESPONT
ARCADE 84 Patrick CALABRO	ENSEMBLE Jérôme LAEDERACH***	SGIPA Patrick L'HÔTE*
ARGOS Richard ZALISZ	FOYER HANDICAP Ludovic JAUGEY**	TRAJETS Yann BIOLLAY*
CAP LOISIRS Grégoire LABHARDT*	LA COROLLE Maxime GERMAIN	La gestion opérationnelle est assurée par Marina VAUCHER, responsable associative.
CENTRE ESPOIR Patrick ROSSETTI**	ASSOCIATION THAÏS Frédéric MULLER	
CENTRE SOCIAL PROTESTANT Alain BOLLE	ORIF VERNIER Stéphane PICCOLI****	

* membre du comité

** vice-président

*** président

**** dès le 01.04.2022

INSOS GENÈVE C'EST

Près de
5000
collaborateurs

&
2200
hommes

dont
2800
femmes

Env.
3300
ETP

7000
personnes
accompagnées

Un budget des institutions
membres de plus de

404
mio de francs

Conception et réalisation
www.imprimerietrajets.ch
Rédaction et relecture
Marina VAUCHER
Jérôme LAEDERACH
Ludovic JAUGEY
Patrick ROSSETTI
Interview
Jérôme LAEDERACH
Marina VAUCHER
Photos
Laura RICHOZ (CLAIR BOIS)

INSOS Genève
6, Route du Grand-Lancy
1227 Les Acacias
T 022 827 32 85
marina.vaucher@insos-geneve.ch
www.insos-geneve.ch

ARTISET
INSOS - CURAVIVA - YOVITA
Zieglerstrasse 53
3000 Berne 14
T 031 385 33 00
info@insos.ch
www.insos.ch

